



VP

DECISION N°007

« Commande Publique » Autres contrats

CONVENTION MAIRIE DE POMPEY / ASSOCIATION FLY CLUB 54
ANIMATION « DISC GOLF » AVANT-GARDE EN FETE DU SAMEDI
6 JUIN 2026

Vu l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2026 par laquelle il a délégué certains de ses pouvoirs à Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition de L'association « Fly Club 54 » d'organiser un parcours de Disc Golf,

Le Maire,

DECIDE

- de signer une convention avec Monsieur BRICE Guillaume représentant de l'association « Flyer Club 54 » dont le siège se situe 54678 ESSEY LES NANCY.
- Cette intervention est organisée à titre gratuit, aucune rémunération ne sera versée par la ville à l'association.

Pompey, le 13 Avril 2026

Le Maire,

Laurent TROGRILIC



Publié notifié le 16.4.26
Transmis à la Préfecture le 16.4.26